

Préavis N° 22-2017 au Conseil communal

sollicitant

un crédit de CHF 421'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité de la
collecte des déchets de poubelles urbaines et de la qualité
du nettoyage des espaces publics

Date proposée pour la séance de Commission :

Jeudi 30 novembre 2017 à 19h00
Salle de conférence au 1^{er} étage du bâtiment B du Château

Délégué de la Municipalité : Michel Pellegrinelli

Prilly, le 14 novembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Il incombe au personnel de voirie de la Ville de Prilly de maintenir la propreté urbaine sur notre territoire. Or les paramètres ont largement changé au cours des dernières années, sans pour autant que les méthodes de travail, qui datent de plus de 20 ans, et l'équipement à disposition n'aient été adaptés.

La Municipalité propose, par la voie de ce préavis, de se donner les moyens de mettre en place les processus adaptés à la situation actuelle et adaptables aux développements futurs.

En particulier, on notera qu'au cours des années, par suite de l'augmentation de l'utilisation des espaces publics par la population prillérane et de l'extension des zones urbanisées, le nombre de poubelles urbaines ainsi que leur capacité ne suffisent plus pour absorber le volume exponentiel des déchets qui y sont déposés. En ne considérant que la période de 2013, année d'introduction de la taxe au sac, à aujourd'hui, la masse récoltée est passé de 600 kg/semaine à 2 to/semaine.

D'autre part, la fréquentation des dix places de jeux, des trente-neuf arrêts de bus, des divers cheminements piétonniers et escaliers, des cinq passages inférieurs et des neufs édicules publics a également augmenté, tout comme la fâcheuse tendance au *littering* qui a motivé l'édiction de la Loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC), dont découle la modification du Règlement de police de la Ville de Prilly soumise à l'adoption de votre Conseil en même temps que le présent préavis. Ces deux objets sont à dessein conduits en parallèle afin d'apporter cohérence et lisibilité dans les intentions de la Municipalité concernant la propreté urbaine dans sa globalité.

1. Organisation en place

Deux collaborateurs du service des travaux sont quotidiennement en charge tant du nettoyage des espaces publics que de la collecte des déchets.

Le premier, équipé d'un véhicule, exécute du mardi au vendredi une tournée complète de collecte des poubelles et de nettoyage des arrêts TL hors centre. A un rythme hebdomadaire, il nettoie encore les édicules publics, les passages inférieurs et les fosses à chiens.

Le second, à pied, effectue la collecte des poubelles et le nettoyage des arrêts de bus du centre.

Ils sont secondés par deux autres collaborateurs qui exécutent, le lundi uniquement et en raison du volume important collecté durant tout le week-end, une tournée complète de ramassage des cent soixante-huit poubelles de Prilly avec un véhicule poids lourd.

Finalement, un collaborateur effectue encore un nettoyage sommaire des espaces publics et une récolte des poubelles principales le samedi matin.

A noter encore que lors de matchs ou manifestations à Malley ou à la Grande Salle, des équipes spécifiques de deux personnes sont dépêchées dès l'aurore le lendemain pour un nettoyage de 3 à 4 heures et que, durant la période estivale, un effort significatif est porté sur les abords de la piscine de la Fleur-de-Lys et son accès depuis la halte LEB.

Cette organisation ne donne plus satisfaction sur plusieurs points.



Concernant la collecte des poubelles, le temps nécessaire à cette opération est disproportionné. En effet, le volume récolté remplit rapidement le véhicule, respectivement le chariot, et impose de fréquents aller-retour vers les bennes réparties sur le territoire. D'autre part, la diversité des modèles de poubelles complique leur entretien et leur volume n'est pas toujours adapté au nombre d'usagers, exigeant pour certaines plusieurs passages quotidiens.

Ce travail ne laisse pas le temps aux collaborateurs pour un nettoyage satisfaisant des espaces publics, édifices et passages inférieurs en particulier, et le confort des usagers s'en ressent.

2. Nouvelle organisation proposée

Comme le laissent entendre les propos ci-dessus, la Municipalité souhaite améliorer la situation en travaillant sur deux axes : l'organisation du travail et le matériel utilisé.

Concernant l'organisation du travail, une tournée quotidienne, du lundi au vendredi, devra permettre de récolter l'ensemble des poubelles urbaines de la Commune. Ce travail sera réalisé par un collaborateur seul en un peu plus d'une demi-journée à l'aide d'un véhicule adapté permettant de transporter un volume adéquat sans aller-retour vers les bennes.

Cette nouvelle organisation des tournées quotidiennes de collecte des poubelles permettra à un second collaborateur, à bord du véhicule actuellement en notre possession, de s'occuper exclusivement des arrêts TL, édifices publics, passages inférieurs et autres passages publics, qui gagneront ainsi en salubrité.

Un troisième collaborateur à pied s'occupera toujours du centre, à l'exclusion des poubelles, et il sera équipé d'un appareil de type *Zuko Glutton*.

En attendant de vérifier cette situation, la tournée de nettoyage et de collecte sommaire du samedi matin sera à ce stade maintenue, dans l'attente de la possible mise en place à terme d'un travail sur six jours par semaine.

3. Matériel, personnel et investissements nécessaires

Dans un premier temps, l'organisation prévue exige un collaborateur supplémentaire, mais celui-ci sera pour l'instant ponctionné sur les effectifs actuels de l'équipe de voirie, au détriment des petits travaux de réparation et de maçonnerie qui devraient cas échéant être sous-traités à des entreprises locales.

En ce qui concerne les investissements en matériel, l'organisation proposée nécessite l'acquisition de deux nouveaux engins : un aspirateur *Zuko Glutton*, électrique, matériel utilisé à satisfaction par la Ville de Lausanne depuis plusieurs années, et un véhicule utilitaire électrique de type *Goupil G5* de faible encombrement avec benne basculante et pouvant transporter 4m³.



Aspirateur Zuko Glutton



Véhicule électrique Goupil G5

La Municipalité prévoit aussi, pour des raisons de visibilité, d'efficacité et de maintenance, de remplacer les sept types de poubelles urbaines différentes par une seule, déclinée en plusieurs volumes.

Pour ce faire, une analyse de détail des emplacements actuels des poubelles et de leurs volumes a été faite. Puis, sur la base des données géolocalisées, une résolution des distances maximum à l'emplacement le plus proche a mis en évidence quelques "trous" et redéfinit quelques localisations.

Le plan ci-joint montre les 160 emplacements actuels et les 12 projetés, lesquels sont positionnés de manière fonctionnelle.

Le modèle de poubelle retenu, testé sur le territoire prilléran (piscine de la Fleur-de-Lys et place du Marché), est le très robuste *Puzzle*, fabriqué par l'entreprise AZ, qui se décline en taille 35, 65 et 110 litres.



4. Communication

La simultanéité de cette opération avec la modification du Règlement communal de police consistant en l'adjonction d'un article sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie semble être la bonne opportunité pour développer une campagne de sensibilisation en la matière. Le concept vise à mettre en avant l'effort de la Municipalité pour améliorer la propreté au niveau de l'espace public aussi bien au niveau des infrastructures que d'un point de vue légal. La population aura à sa disposition du mobilier de collecte des déchets de qualité sur les espaces publics, mais elle devra en contrepartie mieux se conformer aux règles de propreté communale sans quoi elle sera sanctionnée par une amende d'ordre.

La communication sera portée par trois actions concrètes :

- un dépliant tous ménages;
- un visuel temporaire et informatif sur les nouvelles poubelles;
- une action coup de poing sur le domaine public (par exemple : volume total des déchets récoltés sur le domaine public pendant une semaine exposés sur la Place du marché).

5. Coûts

Les investissements nécessaires au développement de cette stratégie d'entretien et de nettoyage des espaces publics sont les suivants :

Libellé	Prix unit.	Nombre	Prix
Aspirateur Zuko Glutton 2411 Electric			26'241.50
Véhicule Goupil G5 Lithium			55'730.00
Poubelles 35 litres	885.60	91	80'589.60
Poubelles 35 litres avec cendrier	1'041.40	22	22'910.80
Poubelles 65 litres	1'066.00	19	20'254.00
Poubelles 65 litres avec cendrier	1'221.80	16	19'548.80
Poubelles 110 litres	1'353.00	14	18'942.00
Poubelles 110 litres avec cendrier	1'525.20	10	15'252.00
Supports pour sacs à déchets animaliers	159.90	31	4'956.90
Montage, matériel et main d'oeuvre			110'000.00
Campagne de communication			15'000.00
TVA			31'154.05
Total			420'579.65

Les frais de fonctionnement engendrés, qui seront portés annuellement au budget du chapitre "43 - Routes", ce dès 2019, sont les suivants :

Libellé	Coût annuel TTC
Assurances nouveaux véhicules (compte 430.3186)	3'400.00
Sacs poubelle (compte 430.3142.03)	3'500.00
Sacs à déchets animaliers (compte 430.3142.03)	2'500.00
Total	9'400.00

A l'horizon 2020-2021, l'entretien des nouveaux espaces publics du secteur Malley, l'intensification des manifestations organisées au futur CSM et la très probable nécessité d'un nettoyage urbain 6 jours par semaine rendront nécessaires l'engagement de collaborateurs supplémentaires et l'acquisition d'un second aspirateur *Zuko Glutton*, ce qui fera l'objet d'un nouveau préavis.

6. Incidences financières

La dépense de CHF 421'000.- TTC sera financée par la trésorerie courante ou l'emprunt.

L'acquisition de ce matériel entraînera des charges récurrentes (sacs poubelle et déchets animalier, assurance véhicule et sous-traitance) qui devront être inscrites au budget de fonctionnement 2019 et les années suivantes pour un montant annuel total de CHF 9'400.00.

L'investissement de CHF 421'000.- sera amorti sur une période de 5 ans par le compte 430.3311 «Réseau routier» à raison de CHF 84'200.- par année. La charge d'intérêt, calculée au taux moyen des emprunts contractés par la Commune de Prilly, sera appliquée à la valeur résiduelle de l'investissement. Cette charge d'intérêt sera comptabilisée annuellement dans le compte 430.3905.

Conclusions

L'introduction de la taxe au sac a généré une modification de comportement d'un certain nombre de citoyennes et citoyens, avec pour conséquence une augmentation des déchets dans les poubelles de rue et une accentuation du littering. La propreté de ses quartiers, rues et places est primordiale pour garder une image positive de la Ville de Prilly et non d'un capharnaüm non maîtrisé. En proposant simultanément l'adjonction dans le Règlement communal de police d'un article sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie et une amélioration de l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles urbaines ainsi que de la qualité du nettoyage des espaces publics, la Municipalité répond non seulement à une attente de la population, mais tient aussi valoriser le travail quotidien des balayeurs de rue, dont l'indispensable contribution à la propreté urbaine sera optimisée par la mise en place d'outils performants en adéquation avec les nouveaux défis d'aujourd'hui.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 22-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 421'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles urbaines et de la qualité du nettoyage des espaces publics ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 5 ans à raison de CHF 84'200.- par année par le compte 430.3311 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 430.3905;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre;
6. de prendre acte que seront portés aux budgets des années 2019 et suivantes l'inscription des dépenses de fonctionnement annuelles supplémentaires de CHF 3'400.- dans le compte 430.3186 et CHF 6'000.- dans le compte 430.3142.03.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexes :

- plan de situation des emplacements des poubelles urbaines
- formulaire de synthèse financière